

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Lemay

<https://www.cadre21.org/membres/d8148b544d5da758b3ab268f>

Date d'obtention : 2021-03-01 14:37:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto est une méthode d'intervention qui permet de guider nos interventions en tant qu'intervenant scolaire, tout en protégeant les personnes impliquées et en permettant d'accélérer le processus. Le but n'est pas nécessairement de judiciairiser l'affaire.

En effet, dans le cas d'un acte impulsif (majorité des cas), ce projet permet de sensibiliser et de responsabiliser le jeune plutôt que de judiciairiser l'affaire. Cette méthode permet de respecter la mission de l'école québécoise (instruire, éduquer et socialiser) tout en permettant aux élèves d'évoluer dans un milieu sain, sécuritaire, conformément à notre plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.

L'intervenant scolaire peut ainsi suivre une "recette" pour éviter les faux pas et aider les élèves à apprendre de cette situation.

Aussi, je considère important que les différents acteurs de l'école (parents, élèves, membres du personnel) soient au courant du projet Sexto et que certains membres de l'équipe sont formés pour utiliser la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est certain que pour de futures interventions, je serai plus sensible aux différentes questions à poser. Je crois que cette formation permettra de teinter de bienveillance mes futures interventions auprès des élèves. Le questionnaire permettra également aux jeunes de constater la neutralité des questions et ainsi, éliminer l'impression d'être jugés dans toute cette situation. C'est définitivement cet aspect de la trousse qui est le plus aidant, à mon avis.

Je considère que la victime dans une situation de sexage a besoin d'être rassurée et qu'il est de mon devoir de le faire. La méthode Sexto, lorsqu'elle est bien expliquée à l'élève, permet de répondre à ce besoin de sécurité.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je crois qu'il est primordial que l'intervention ne soit pas teintée de jugement, de préjugés. De plus, la confiscation de l'appareil numérique demeure essentiel dans certains cas, mais la méthode choisie nous protège en tant qu'intervenant. Il faudra donc juger s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant afin de questionner, ou non, l'élève. Le but est d'aider nos élèves sans pour autant nuire à une enquête possible (cas malveillant). Je considère que cet aspect est l'un des plus important auquel je devrai faire attention dans mes interventions en plus d'être à l'écoute du jeune tout en demeurant neutre.